

**Extrait des délibérations**  
**de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique**  
**de l'Université Grenoble Alpes**  
**Séance plénière du jeudi 20 février 2020**

**D05\_200220**

*L'an deux mil vingt, le vingt février à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, dans l'amphithéâtre de la Maison Jean KUNTZMANN après convocation légale, sous la présidence de Caroline BERTONECHE, Présidente du Conseil Académique.*

**Point à l'ordre du jour** : Présentation du Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA et désignation de ses membres : 8 élus étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants)

**Présidente de séance** : Caroline BERTONECHE

**Membres présents** : Florence CHARBONNIER, Pascale HOFFMANN, Jean BRETON, Gwenaël DELAVAL, Sylvie MARTIN-MERCIER, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, Cédric LAURENT, Marie-Carmen MOLINA, Richard MONVOISIN, Antonin BECKER, Séverin CONSTANT-MARMILLON, Martin COSTE-CLEMENT, Noémie DUTILLEUL, Alexis FAYOLLE, Marie FERNANDEZ, Jason GUERINOT, Emmy MARC, Ali BOUZIANE, Elise PAUCOD, Raphaël PUYGRENIER.

**Membres représentés** : Nicolas DOUAY (procuration à Florence CHARBONNIER), Nicolas TERZI (procuration à Jean BRETON), Bernard BRUNET (procuration à Sylvie MARTIN-MERCIER), Jennifer BUYCK (procuration à Virginie ZAMPA), Jacky CUVEX-COMBAZ (procuration à Laurence VIANES), Souad HOUAMA (procuration à Gwenaël DELAVAL), Marc FRUSTIE (procuration à Caroline BERTONECHE), Elsa DURIEZ (procuration à Martin COSTE-CLEMENT), Olivier OCCELLO (procuration à Jason GUERINOT), Fanny COULOMB (procuration à Richard MONVOISIN), Fabienne HANS (procuration à Pascale HOFFMANN), Nathan JAEGER (procuration à Alexis FAYOLLE).

**Membres absents ou excusés** : tous les autres membres.

**Rapporteur** : Caroline BERTONECHE, Présidente du Conseil Académique.

Les candidatures pour les 8 sièges des étudiants (4 titulaires et 4 suppléants) sont soumises au vote : Mathis MORIN et sa suppléante Emmy MARC, Marie FERNANDEZ et son suppléant Benjamin PELLIEUX ABRAM, Gregor DAVID et sa suppléante Elise PAUCOD, Martin COSTE-CLEMENT et son suppléant Alexis FAYOLLE.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	22
Membres représentés	12
Nombre de votants	34
Voix favorables	29
Voix défavorables	1
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

**Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la désignation de Mathis MORIN, Marie FERNANDEZ, Gregor DAVID et Martin COSTE-CLEMENT en tant que membres titulaires du Conseil des sports du SUAPS et Emmy MARC, Benjamin PELLIEUX ABRAM, Elise PAUCOD et Alexis FAYOLLE en tant que leurs suppléants respectifs.**

Fait à St Martin d'Hères, le 5 mars 2020

Le Directeur général des services



Joris BENELLE

*Publié le : 01/04/2020*

*Transmis au Rectorat le : 01/04/2020*

**ANNEXE DE L'EXTRAIT DES  
DÉLIBÉRATIONS  
N°D05\_200220**

# Conseil des sports

Le SUAPS est dirigé par un(e) directeur(rice) et administré par un Conseil des Sports.

## **1) Composition :**

Le Conseil des Sports est composé de 20 membres avec voix délibérative.

### Membres de droit :

- le(a) directeur(rice) du SUAPS
- le(a) vice-président(e) du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire (VP CFVU) ou son représentant
- le(a) vice-président(e) étudiant(e).

### Représentants des enseignants, des étudiants et des personnels administratifs de l'Université :

- 4 enseignants d'EPS non membres du bureau, élus parmi les enseignants affectés au SUAPS.
- Les membres enseignants, sont élus au scrutin de liste à un tour, à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir au plus fort reste, avec possibilité de listes incomplètes mais sans panachage.
- 1 représentant des BIATS du SUAPS, élu au scrutin uninominal majoritaire à un tour,
  - 7 étudiants participant aux activités sportives de l'UGA : 1 désigné parmi les étudiants élus au CA, 4 désignés parmi les étudiants élus à la CFVU, 1 sportif de haut niveau désigné par le bureau du SUSHN et 1 représentant désigné par l'Association Sportive de l'UGA
  - 1 enseignant hors SUAPS participant à l'encadrement des SHN désigné par le(a) Vice-président(e) CFVU
  - 1 enseignant hors SUAPS et UFRAPS, responsable de filière désigné par le(a) Vice-président(e) CFVU.

Dans le collège des usagers, pour chaque représentant, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions que le titulaire. Il ne siège qu'en l'absence de ce dernier.

### Personnalités extérieures :

- 3 personnalités extérieures proposées par le Conseil des Sports et approuvées par le Recteur

### Membres invités (sans droit de vote) :

- le(a) directeur(rice) adjoint(e) du SUAPS,
- le (a) directeur(rice) administratif(ve) du service,
- le(a) directeur(rice) de l'UFRAPS ou son(sa) représentant(e),
- le(a) DGD FVU,
- le président de l'association sportive ou son représentant.

Le Président du Conseil des Sports peut inviter en fonction de l'ordre du jour toute personne dont la compétence peut apporter un éclairage sur un dossier traité par le Conseil.

## **2) Missions :**

### Il est chargé notamment de

- proposer la nomination du directeur, au président de l'UGA
- modifier les statuts du SUAPS, avant passage en CA de l'UGA
- élaborer si nécessaire un règlement intérieur du SUAPS, dans le respect du règlement intérieur de l'université
- proposer les orientations de la politique sportive du SUAPS pour les étudiants
- valider le projet pédagogique et le programme de la pratique sportive
- voter le rapport d'activités annuel qui sera présenté pour approbation à la CFVU de l'UGA
- donner un avis sur les créations, modifications, ou suppressions de postes attribués au service et proposer la qualification des emplois du SUAPS
- voter le budget du SUAPS, avant passage en CA de l'UGA
- proposer les tarifs qui sont de sa compétence et qui devront être approuvés par le CA de l'UGA
- proposer les modalités de collaboration avec les partenaires du SUAPS (CRSU, GUC...)
- donner un avis sur l'évolution du parc des installations sportives
- se saisir de questions diverses sur proposition de ses membres.

En formation restreinte aux enseignants, le conseil des sports propose la répartition des services d'enseignement, soumise ensuite à l'approbation de la Présidente.

## **Mandat de 4 ans**

## **Fonctionnement du conseil des sports**

Il se réunit au moins deux fois par an.